الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministry of Higher Education and Scientific Research
جامعة علوم الصحة يوسف الخطيب
Youcef El Khatib University of Health Sciences
كلية الطب
Faculty of medicine

كلية الطب
FACULTY OF MEDICINE

2024 1446

Renouvellement des BUREAUX des CPRS REGION CENTRE

Alger le 08 novembre 2026

Mesdames, Messieurs :

Les membres des CPRS du CENTRE (Facultés de Laghouat, Blida, Alger, Tizi-Ouzou et Bejaïa)

- Les chefs de services titulaires nommés par arrêté interministériel
- Les chefs de services intérimaires nommés par arrêté interministériel ou décision interne
- Les membres élus par leurs pairs par spécialité et par faculté :
 - Un représentant des MCA et Professeurs NON chefs de service
 - Un représentant des enseignants hospitalo-universitaires MAT ou MCB
 - Un représentant des résidents
- Les directeurs des Laboratoires de Recherche au sein des facultés

Objet : Renouvellement des MEMBRES des BUREAUX des CPRS de la région centre conformément à l'**instruction n° 503/D.G.E. F/DFD/2026 du 31 aout 2026** émanant de la Direction de la Formation Doctorale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique.

Nous portons à votre connaissance ce qui suit :

1- Les élections des bureaux des CPRS se feront conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 1271 du 27 septembre 2023

2- Les élections seront organisées le **DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026** à l'Université des Sciences de la Santé ZIANIA BEN AKNOUN ALGER selon le planning suivant :

Remarque : Seront élus trois **(03) membres pour chaque bureau de chaque spécialité des facultés du centre :**

- **Un (01) PRESIDENT de rang de Professeur hospitalo-universitaire**
- **Un (01) VICE-PRESIDENT de rang de Magistral (Professeur ou MCA)**
- **Un (01) Enseignant hospitalo-universitaire** (MAT, MCB, MCA ou Professeur) **en qualité de RAPPORTEUR**
- <u>Une seule procuration est autorisée par électeur</u>. Les électeurs ne pouvant être présents aux élections peuvent exercer leur droit de vote par procuration écrite faite à un autre électeur de même spécialité et visée par les deux concernés ;

عميد كلية الطب
أ. بوعلام فيصل

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministry of Higher Education and Scientific Research
جامعة علوم الصحة يوسف الخطيب
Youcef El Khatib University of Health Sciences
كلية الطب
Faculty of medicine

كليـــة الطب
FACULTY OF MEDICINE

2024 1446

Renouvellement des BUREAUX des CPRS REGION CENTRE

Alger le 08 novembre 2026

Mesdames, Messieurs :

Les membres des CPRS du CENTRE (Facultés de Laghouat, Blida, Alger, Tizi-Ouzou et Bejaïa)

- Les chefs de services titulaires nommés par arrêté interministériel
- Les chefs de services intérimaires nommés par arrêté interministériel ou décision interne
- Les membres élus par leurs pairs par spécialité et par faculté :
 - Un représentant des MCA et Professeurs NON chefs de service
 - Un représentant des enseignants hospitalo-universitaires MAT ou MCB
 - Un représentant des résidents
- Les directeurs des Laboratoires de Recherche au sein des facultés

Objet : Renouvellement des MEMBRES des BUREAUX des CPRS de la région centre conformément à **l'instruction n° 503/D.G.E. F/DFD/2026 du 31 aout 2026** émanant de la Direction de la Formation Doctorale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique.

Nous portons à votre connaissance ce qui suit :

1- Les élections des bureaux des CPRS se feront conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 1271 du 27 septembre 2023

2- Les élections seront organisées le **DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026** à l'Université des Sciences de la Santé ZIANIA BEN AKNOUN ALGER selon le planning suivant :

Remarque : Seront élus trois **(03) membres pour chaque bureau de chaque spécialité des facultés du centre :**

- **Un (01) PRESIDENT de rang de Professeur hospitalo-universitaire**
- **Un (01) VICE-PRESIDENT de rang de Magistral (Professeur ou MCA)**
- **Un (01) Enseignant hospitalo-universitaire** (MAT, MCB, MCA ou Professeur) **en qualité de RAPPORTEUR**
- <u>Une seule procuration est autorisée par électeur</u>. Les électeurs ne pouvant être présents aux élections peuvent exercer leur droit de vote par procuration écrite faite à un autre électeur de même spécialité et visée par les deux concernés ;

عميد كلية الطب
أ. بوعلي فيصل